



PROJET DE DÉCRET SUR UN PARCOURS D'INTEGRATION POUR LES PRIMO ARRIVANTS EN WALLONIE

POSITION DE PRINCIPE DE LIRE ET ECRIRE EN WALLONIE – SEPTEMBRE 2012

Dans sa déclaration gouvernementale, le gouvernement wallon s'est engagé à organiser et à mettre en place, au plan local, un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo arrivants dans le but de fournir à la personne le soutien et les informations nécessaires pour mener sa vie en toute autonomie. Il est également précisé que ce parcours sera développé à partir des initiatives existantes et en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, et aura un caractère transversal, avec la combinaison de divers modules de formation à l'apprentissage du français, à l'alphabétisation, à l'orientation à la citoyenneté et à la vie pratique, et à l'orientation professionnelle.

Un projet de décret est en cours de discussion au niveau du gouvernement wallon et, dans ce cadre, **Lire et Écrire en Wallonie a défini une position de principe.**

Cette position wallonne de Lire et Écrire s'exprime en deux temps (A et B) :

A. Avant le dépôt et l'approbation du projet de décret « parcours d'intégration », le CA de LEEW défend la position suivante :

- 1. Le refus de l'obligation de formation** doit être réaffirmé de manière forte.
- 2. La catégorisation des publics de l'alphabétisation s'avère globalement inefficace**, tant au niveau de l'organisation des groupes et de la méthodologie de formation qu'au niveau de la coordination des politiques, ce dernier point ayant été souligné entre autres par l'étude du Girsef sur l'évaluation des politiques d'alphabétisation (septembre 2012).
- 3. Le droit à l'alpha pour tous doit être réaffirmé, ainsi que le refus de l'exclusion de toutes personnes analphabètes**, qu'elles soient non primo arrivantes ou pas. En d'autres termes, il n'y aura pas de sélection du public à l'entrée en formation dans les Régionales wallonnes de Lire et Écrire en dehors des processus habituels visant à ce que les apprenants soient bien des personnes ne maîtrisant pas, et ce dans aucune langue, les compétences et savoirs de base correspondant au niveau de fin d'études primaires (CEB).
4. Le manque de moyens globaux pour développer les actions d'alphabétisation **pour faire face à ce défi** de parcours d'intégration.

B. Si le décret s'applique tel que prévu avec la catégorisation du public primo arrivants :

Dans l'hypothèse où il n'y a pas de moyens complémentaires et où le pouvoir politique demande à Lire et Écrire d'accueillir en priorité le public primo arrivants, Lire et Écrire maintiendra son refus de sélectionner le public à l'entrée en formation, au risque de perdre des financements.



Plus spécifiquement, en ce qui concerne les modalités d'application du décret, Lire et Écrire en Wallonie :

- **Refuse d'être agent assumant le contrôle du respect des obligations** inhérentes à ce parcours d'intégration.
- Réaffirme son orientation pour une **approche intégrée et non séquentielle ou modulaire du parcours pédagogique** et d'apprentissage.
- Réaffirme sa volonté de **mettre en place une pédagogie interculturelle** :

Pour rappel, LEE considère notamment qu'il est utile, dans la composition des groupes, de favoriser l'hétérogénéité des personnes en termes de statut, de sexe, de lieu de vie et de nationalité ou d'origine géographique¹ ; elle préconise que les activités de formation tiennent compte du contexte socioculturel de chaque personne et soient sous-tendues par des objectifs interculturels transversaux, favorisant le partage d'expériences et la découverte des points communs aux cultures vécues par chacun². De manière générale, Lire et Écrire considère que la démarche interculturelle dans le cadre de l'alphabétisation constitue non pas une évidence mais bien une démarche volontaire à laquelle il faut s'entraîner, parce qu'elle participe par essence à la lutte contre l'exclusion sociale dans la mesure où elle fait place à toutes les cultures vécues par chaque apprenant³. Les malles⁴ développées par Lire et Écrire en Communauté française doivent être exploitées dans ce cadre.

¹ Lire et Écrire en Wallonie, « Les bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile, 2003, p.9

² Ibid., p.11

³ Lire et Écrire en Wallonie, « Pratiques pédagogiques en alphabétisation et objectifs interculturels », 2004, p.12

⁴ « Mallettes pédagogiques – Bienvenue en Belgique, Lire et Écrire Communauté française 2012 » décrites sur le site